



DECLARATION FSU au CTA du 31 janvier 2022

Ce CTA se situe dans un contexte particulier, faisant suite au mouvement massif de grève et de manifestations du 13 janvier contre la politique éducative menée par le ministre et son mépris, constant depuis 4 ans. Les protocoles abracadabrantesques et quotidiens de la rentrée de janvier, le déni des effets de la pandémie dans les écoles, collèges et lycées, le refus d'écouter les personnels et leurs représentants, de prendre en compte la fatigue des enseignants, ont conduit tous les personnels titulaires, précaires, enseignants ou non, y compris les personnels de direction et d'inspection à exprimer leur ras le bol ! Les conditions de travail qui se dégradent chaque année, les réformes qui se succèdent et déstructurent le service public d'Education, les effectifs élèves qui augmentent, le manque de personnels de remplacement, les salaires qui stagnent, autant de raisons supplémentaires qui ont justifié les mouvements de grève du 13 et du 27 janvier.

Et cette mobilisation massive pleinement fondée a porté ses fruits puisque le ministre a été contraint de reculer sur la question du recrutement des listes complémentaires dans le premier degré, réclamée depuis longtemps par la FSU et dont on nous disait que c'était impossible. Il a été contraint de reculer sur sa réforme emblématique et très contestée des lycées avec le report des épreuves de spécialités dont on nous disait que c'était impossible, avec la suppression de l'attestation en LV, avec une diminution du nombre de textes pour l'oral de français. Ce n'est qu'un premier pas. Beaucoup reste à faire pour effacer ces 5 années de mépris, de casse du Service public d'Education tant sur le plan Educatif pour les élèves que sur les conditions de travail et les salaires des personnels ! La FSU rappelle son exigence de retrait de la réforme des lycées et de Parcoursup.

Concrètement le ministre ne fait rien pour protéger les personnels. Aucun engagement du ministère à fournir des masques avant la grève du 13 janvier, alors que les personnels en exigent depuis près de deux ans ! Seule réponse le mépris ! Il crée même les conditions de mise en danger, en pleine explosion des contaminations des enfants, en engageant les familles à envoyer en classe les élèves cas contacts sur simple production d'une attestation que 3 autotests seront effectués. Ils sont potentiellement contagieux ? Pas d'importance on fera de nouveaux tests ! Ou pas ! Nombre de familles sont démunies face à ces autotests ? Pas d'importance, il faut bien que chacun y mette du sien ! Combien de parents ayant testé six fois leur enfant en trois semaines renonceront et se contenteront de compléter le papier ? Pas d'importance, les classes sont restées ouvertes... vides mais pas fermées !

Dans cette période difficile l'enquête flash du rectorat dans les écoles au sujet des capteurs de CO2 et des purificateurs d'air a mis le feu aux poudres ! Les directeurs et directrices avaient déjà répondu à une précédente enquête à l'automne dernier sans effet à ce jour, pour une question relevant des collectivités locales.

Les personnels infirmiers dans les établissements voient leur charge de travail exploser par le tracing au détriment du suivi des élèves en souffrance et de la réalisation de leurs missions qui constituent le cœur de leur métier. La FSU demande que ce travail de tracing ne soit plus confié à des infirmiers mais à des personnels recrutés pour ce travail d'une part et d'autre part que la réalisation des tests dans les

établissements par les infirmiers et infirmières soient conditionnée à une dotation en équipement de protection individuelle (EPI) et notamment sur-blouse et masque FFP2.

En ce qui concerne l'EPS et le sport scolaire, cette discipline a été une nouvelle fois bien malmenée. Alors que notre ministre confirmait aux représentants syndicaux que cette discipline relevait bien du niveau 2, les recommandations apportées dans les FAQ et relayées par les IPR relevaient du niveau 3, interdisant notamment la pratique de la natation. Enfin aujourd'hui l'inspection générale confirme le retour du protocole niveau 2 mais il reste des établissements qui appliquent le niveau 3.

Concernant l'ordre du jour de ce CTA,

Dans le 1er degré, la maigre dotation de 5 postes pour l'académie ne permettra pas de recréer des postes de remplaçants titulaires, dont on n'a pu que constater le manque criant depuis des années, abyssal depuis 2 ans. Elle ne permettra pas d'engager les moyens pour permettre une inclusion des élèves en situation de handicap dans des conditions correctes, passant par la création de dispositifs ULIS en nombre suffisant par exemple. Elle ne permettra pas non plus de compléter les RASED avec des postes d'enseignants spécialisés ou de psychologues, alors que plus que jamais, les élèves vont avoir besoin de soutien après ces deux années de crise.

Les 5 postes octroyés par le ministère ne seront même pas suffisants pour poursuivre la mise en œuvre des priorités nationales (plafonnement à 24 des Grandes Sections, CP et CE1, dédoublement des classes de Grande Section en Education Prioritaire, amélioration du régime de décharge des directeurs d'écoles...).

Dans le second degré, le rectorat et le ministère réussissent un tour de passe-passe en annonçant + 8 ETP supplémentaires pour l'académie, alors que la réalité par type de structure (collèges, lycées) est moins reluisante et que l'intégration des moyens de stagiaires à temps complet pour la rentrée prochaine n'apparaît nulle part. La baisse du nombre d'ETP en HSA, l'augmentation du nombre d'ETP en Heures Poste marquent en apparence un échec de la politique gouvernementale de suppressions de postes dans le second degré.

Dans un contexte différent, nous pourrions acter positivement la légère baisse du nombre de HSA dans les DHG des collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels. Celle-ci traduit en réalité deux phénomènes, d'une part l'impossibilité pour un grand nombre d'enseignants de se voir imposer ces HSA pour diverses raisons et d'autre part, n'étant pas transformées en « Heures Poste » ce sont donc des moyens d'enseignement qui sont retirés des établissements concernés.

La création de 28,5 ETP de remplacement pour la rentrée 2022 peut là aussi apparaître comme un élément positif bien que surprenant après la suppression de 29,5 ETP pour cette année scolaire ! On retrouve ainsi le nombre de TZR des années précédentes, déjà largement insuffisant ! Quelle est la cohérence de ce changement brutal ?

Ce sont les collèges de l'académie qui, une nouvelle fois, sont sacrifiés avec 31 ETP en moins donc des suppressions de postes en nombre et des collègues en mesure de carte scolaire ou en complément de service, alors que plus de 60% des classes ont des effectifs supérieurs à 26 élèves à la rentrée 2021 !

La dotation des lycées professionnels pour la rentrée 2022 poursuit sa baisse avec -9,5 ETP implantés pour la rentrée 2022 faisant suite à la suppression de 5,5 ETP à la rentrée 2021 pour des effectifs constants, voire en légère progression ! L'affichage gouvernemental d'une revalorisation de l'enseignement professionnel est en totale contradiction avec la réalité des suppressions de postes.

Dans les lycées généraux et technologiques, la création de postes se poursuit avec des effectifs élèves quasiment stables et des classes à plus de 35 élèves, on voit mal comment cette tendance pourrait être enrayée.

Concernant le BOP 230 et la création de 9 emplois de CPE, la FSU demande que ces postes soient implantés dans les établissements. De même pour les postes infirmiers, en nombre insuffisant malgré la création de 2 postes, qui doivent eux aussi être implantés dans les établissements.

Les SEGPA, structures réservées aux élèves présentant des difficultés scolaires importantes, voient leur dotation baisser de 3 ETP pour des effectifs élèves quasiment stable et au profit de la création d'une réserve équivalent à plus de 4% de la dotation. La FSU demande que ces postes soient réaffectés dans les structures.

Le changement de paradigme pour la rentrée 2022, à savoir des créations de postes dans un contexte de légère baisse des effectifs tente de masquer ce que va être la rentrée 2022 dans les collèges et lycées de l'académie : de nouvelles suppressions de postes, avec des enseignants en mesure de carte scolaire, des postes bloqués pour implanter les futurs stagiaires à temps complet, des effectifs élèves toujours aussi importants. La formation des stagiaires sacrifiée, aucune amélioration de nos conditions de travail, la rentrée prochaine a vraiment tout l'air d'un tour de passe-passe !

Dans les services administratifs, la FSU dénonce les 3 suppressions de postes administratifs et techniques, pour la rentrée 2022, faisant suite aux 4 suppressions de cette année. La mise en œuvre concrète des 8 000 recrutements annoncés le soir du 13 janvier dernier pour assurer la continuité du service public d'éducation au niveau national va par exemple alourdir les tâches des services de gestion des personnels (mise en œuvre administrative des recrutements, gestion des emplois et/ou individuelle des collègues, payes à réaliser...) dans un contexte où ceux-ci sont déjà loin d'être suffisamment dotés en effectifs.

La réforme du baccalauréat, parce que celle-ci a pour conséquence d'augmenter le nombre de groupes d'élèves pour les enseignements scientifiques en première et terminale, met les laboratoires de sciences en surcharge de travail. Ceci rend aussi nécessaire l'implantation d'emplois supplémentaires de personnels ITRF dans de nombreux laboratoires de lycée.

Ce dont l'Ecole a besoin, c'est d'une politique cohérente de protection et de prévention à la hauteur des enjeux sanitaires, scolaires et sociaux. Cela passe par une autre gestion de l'épidémie à l'École avec les moyens et les protections pour faire face à la crise en élaborant enfin un protocole viable et qui ne mette pas en difficulté les personnels.

Les exigences sur le sanitaire sont fortes et doivent être entendues mais elles débordent largement ce cadre, comme l'ont montré les grèves du 13 et du 27 janvier.

Les revendications sur l'urgence des moyens humains donc du recrutement et celles sur les salaires ont été largement portées dans les mobilisations.

Il est urgent d'augmenter le nombre de places aux concours premier et second degrés, d'ouvrir les listes complémentaires. La FSU exige dans l'immédiat un collectif budgétaire pour recruter les personnels nécessaires sous statut pour répondre notamment aux besoins de remplacement dans les écoles, les établissements et les services !

La FSU exige un plan pluriannuel de recrutement, pour abaisser les effectifs dans toutes les classes en primaire comme dans le second degré, dans les vies scolaires, dans les services administratifs et sociaux, dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap...

La FSU exige une augmentation immédiate des salaires, notamment par l'augmentation significative de la valeur du point d'indice !

La FSU exige de véritables mesures de sortie de la précarité pour les AED et AESH concernant les conditions d'emploi et de salaire !

La FSU exige un plan de titularisation ambitieux et une véritable formation pour les enseignants, CPE et Psy-EN contractuels.